

L'EDUCATION SECONDAIRE AUX ETATS-UNIS

I - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

1. La politique éducative est très largement décentralisée

A - Le poids des structures locales dans la définition et l'exécution de la politique d'enseignement secondaire est prépondérant

La répartition des compétences en matière d'enseignement secondaire entre les différents niveaux d'administration publique fait apparaître un fort degré d'autonomie locale. Les situations d'une région à l'autre sont donc très hétérogènes et dépendent fortement de contingences locales. Toutefois, la division schématique des compétences peut se résumer de la manière suivante :

1 - Les districts scolaires locaux (*local school districts*) constituent l'échelon principal de définition de la politique éducative. Ces districts, dont le nombre est très variable suivant les états, sont dirigés soit par des personnalités élues par la population, soit par des personnalités nommées par les gouverneurs des Etats. Ils déterminent :

- les programmes des enseignements ;
- l'emploi du temps attaché à chaque niveau d'enseignement ;
- l'équivalent de la carte scolaire ;
- la répartition des moyens entre les établissements.

Les *local school districts* s'apparentent ainsi aux *local education authorities* britanniques.

2 - Les établissements disposent dans le cadre fixé par les districts d'une grande autonomie de gestion de leurs moyens, aussi bien en fonctionnement qu'en matière de personnel. C'est en particulier à leur niveau que sont recrutés les enseignants.

3 - L'administration des états fédérés définit les grandes lignes de la politique éducative :

- Elle détermine l'organisation de la scolarité en différents cycles et les niveaux standards requis pour passer d'un cycle à l'autre. Les programmes des diplômes de fin d'études secondaires sont définis par chaque état ;
- Elle décide de la configuration des établissements, aussi bien en termes de vocation pédagogique que de cartographie. Si l'on se réfère à l'exemple français, cela signifie que certaines classes qui relèvent de l'équivalent d'une école primaire dans un état peuvent fort bien être intégrées dans l'équivalent du collège dans un autre : il n'y a pas d'uniformité de la structure des établissements scolaires entre les états ;
- Elle constitue l'échelon privilégié de contrôle des performances pédagogiques des établissements et de la gestion des districts scolaires. Conséquemment, les critères d'évaluation de la performance des structures éducatives prises individuellement sont propres à chaque état.

B - Le niveau fédéral constitue un échelon de soutien et d'impulsion

Le caractère fortement décentralisé du système institutionnel américain a pour corollaire le rôle subsidiaire de l'Etat fédéral en matière d'éducation secondaire. La priorité représentée par l'éducation dans l'agenda politique de l'administration Clinton a cependant conduit à un renforcement de l'intervention du gouvernement fédéral, en particulier sur le plan législatif. Les textes les plus significatifs à cet égard sont les suivants :

- *L'Educate America Act* et *l'Improving America's Schools Act* (1994) définissent des standards de qualité nationaux en matière d'éducation élémentaire et secondaire. Ces deux lois fondent de nouveaux types de partenariats entre l'Etat fédéral, les états fédérés et les districts scolaires dans le but d'orienter la politique éducative vers des objectifs fixés pour l'ensemble de la nation américaine. Il s'agit également d'encourager les états fédérés à mettre en place des standards locaux. Il est prévu que le président propose l'adoption d'un texte qui oblige les écoles à publier périodiquement des comptes-rendus de performance et à évaluer de manière standardisée la compétence des professeurs recrutés mais ces dispositions n'ont pas encore été votées ;
- *L'Educational Research, Development, Dissemination and Improvement Act* (1994) réaffirme la rôle premier du niveau fédéral dans le développement de la recherche et de l'innovation en matière éducative et dans la diffusion des meilleures pratiques ;
- Des initiatives plus ponctuelles, tel *l'America Reads Excellence Act* ou le programme *21st Century Schools* visent à encourager des initiatives particulières en matière de développement des facultés de lecture et d'activités périscolaires.

Dans ce contexte, le département fédéral de l'éducation (ED) s'assigne cinq missions principales :

- l'exercice d'un rôle directeur dans le traitement des questions les plus critiques qui se posent à l'ensemble de la nation en matière d'éducation ;
- le subventionnement d'institutions tierces pour des actions de renforcement de la formation des enseignants, de préparation des jeunes à la vie active et d'apprentissage de la citoyenneté ;
- l'aide financière directe aux étudiants des cycles post-secondaires ;
- la surveillance de la correcte application du principe de non-discrimination par les autorités éducatives bénéficiaires de financements fédéraux. Une attention particulière est portée sur ce point s'agissant de l'éducation des personnes handicapées ;
- le soutien à l'analyse statistique, la recherche et l'évaluation en matière éducative de manière à promouvoir la qualité et l'efficacité du système éducatif.

Pour réaliser ces missions, le département fédéral de l'éducation dispose de 4 900 fonctionnaires (en diminution de 6 % depuis 1992), ce qui en fait le département le plus petit en termes d'effectifs pour l'ensemble de l'administration fédérale. L'ED est donc essentiellement une administration d'état-major, qui dispose en outre d'un réseau de 10 bureaux régionaux (*Regional Offices*) employant environ 1 400 fonctionnaires (soit environ 1/3 du total).

Les *Regional Offices* constituent les points de liaisons privilégiés pour la diffusion des initiatives fédérales en matière éducative et la mise en place sur le terrain des partenariats avec les autorités éducatives publiques (états et districts scolaires essentiellement) et privées. Ils sont plus particulièrement impliqués dans l'aide financière aux étudiants, la lutte contre la non-discrimination et la promotion d'un enseignement de qualité pour les handicapés.

2. Le financement de l'éducation secondaire par le niveau fédéral joue un rôle d'incitation sélectif

A - La proportion des fonds fédéraux dans le financement de l'enseignement est très minoritaire

Les dépenses du gouvernement fédéral administrées par l'ED s'élèvent (prêts aux étudiants exclus) à 39 milliards de dollars pour l'année fiscale 1999, soit seulement 2 % environ du budget total.

Si l'on ajoute à ces dépenses les financements des autres agences fédérales qui peuvent être considérées comme des dépenses d'éducation, la contribution globale du gouvernement fédéral au financement de l'éducation n'excède pas 9 %, le reste des ressources provenant des états fédérés, des autorités locales et des fonds privés.

Près de 55 % des dépenses d'éducation financées par le gouvernement fédéral concernent l'éducation élémentaire et secondaire. Ces fonds représentent moins de 7 % du total (contre 12 % pour l'enseignement post-secondaire).

B - La structure du budget de l'ED est marquée par la prédominance des dépenses d'intervention

Les dépenses fédérales totales en matière d'éducation se décomposent de la manière suivante :

(en milliards de dollars)	Montant	%
Subventions et interventions	38,0	97,4
Dépenses d'administration (personnel et dépenses de fonctionnement)	1,0	2,6
Total	39,0	100,0

S'agissant de l'éducation secondaire au sens strict, la prédominance des dépenses d'intervention est encore plus nette : les dépenses d'administration attachées à la gestion de l'enseignement secondaire représentent seulement 7 % de celles intégrées dans l'ensemble du budget de l'ED.

Les ressources fédérales consacrées à l'enseignement scolaire s'exécutent sous la forme de programmes d'intervention à visée spécifique (22 milliards de dollars en 1999), qui prennent majoritairement la forme de subventions conditionnelles aux autorités décentralisées. 65 % de ces ressources sont consacrées aux populations en situation de difficulté potentielle de difficulté scolaire.

II - LA GESTION DE LA PERFORMANCE

1 - Le contenu des documents de planification

L'ED a satisfait aux dispositions du GPRA en soumettant en septembre 1997 à l'OMB et au Congrès son premier plan stratégique, qui couvre la période 1998-2002. L'ED a réalisé deux fois l'exercice d'élaboration d'un plan annuel de performance.

A. Le plan stratégique

Le plan stratégique de l'ED fait apparaître quatre buts généraux (*goals*), dont deux seulement concernent directement l'enseignement secondaire :

- 1 - aider tous les élèves à atteindre un niveau élevé pour qu'ils soient préparés à une citoyenneté responsable, à un apprentissage tout au long de la vie et à un emploi productif;
- 2 - fournir des fondations solides pour l'accès au savoir pour tous ;
- 3 - assurer l'accès à l'éducation post-secondaire et à la formation continue ;
- 4 - disposer d'une administration performante.

Les deux premières finalités se déclinent chacune en respectivement en 7 et 4 objectifs (*objectives*)¹ :

Goal 1 - aider tous les élèves à atteindre un niveau élevé pour qu'ils soient préparés à une citoyenneté responsable, à un apprentissage tout au long de la vie et à un emploi productif	Goal 2 - fournir des fondations solides pour l'accès au savoir pour tous
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif 1.1</i> : faire en sorte que les Etats développent des standards locaux et des évaluations pour tous les élèves dans les matières académiques essentielles ; • <i>Objectif 1.2</i> : chaque Etat a un système de formation professionnalisante, qui débouche à terme sur des opportunités de carrière pour tous ; • <i>Objectif 1.3</i> : les écoles doivent être sûres, disciplinées et sans drogue ; • <i>Objectif 1.4</i> : faire en sorte que chaque classe ait un enseignant formé et permanent ; • <i>Objectif 1.5</i> : faire en sorte que les familles et la communauté scolaire soient impliquées ; • <i>Objectif 1.6</i> : améliorer la capacité de choix entre établissements scolaires publics ; • <i>Objectif 1.7</i> : développer l'usage des NTI • 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif 2.1</i> : tous les enfants qui entrent à l'école doivent être préparés à apprendre ; • <i>Objectif 2.2</i> : tous les enfants doivent savoir lire de manière correcte à la fin de troisième année d'enseignement ; • <i>Objectif 2.3</i> : tous les enfants doivent maîtriser les standards de base en algèbre et en géométrie ; • <i>Objectif 2.4</i> : les élèves présentant des caractéristiques spécifiques doivent recevoir des services appropriés et cohérents avec une exigence de qualité.

7 indicateurs-clés synthétiques d'impact, qui constituent des mesures générales d'efficacité du système éducatif (*outcomes*), sont associés à ces 11 objectifs :

¹ L'ensemble du plan contient 22 objectifs.

1. l'amélioration de la proportion d'élèves qui atteignent ou dépassent les standards fédéraux et locaux dans les matières de base ;
2. la diminution du différentiel de performance entre les élèves d'écoles pauvres et les autres ;
3. l'amélioration des taux de réussite aux diplômes, particulièrement pour les élèves à risque ;
4. l'augmentation de 10 % de diplômés des *high schools* qui suivront un enseignement complet de 3 ans en sciences ou en mathématiques ;
5. l'augmentation du nombre d'élèves qui suivent avec succès des enseignements à caractère professionnel ;
6. l'augmentation du nombre d'élèves défavorisés qui suivent avec succès des cycles leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur ;
7. l'augmentation de la proportion des élèves qui sortent du système éducatif secondaire en trouvant un emploi ou en intégrant l'enseignement secondaire.

Les tendances mesurées par ces indicateurs dépendent à titre principal de facteurs externes ou d'interventions d'administrations publiques étrangères au gouvernement fédéral. Il s'agit donc d'une responsabilité partagée, dans laquelle l'état fédéral n'exerce qu'un rôle d'incitation et de soutien à la réforme de l'éducation. Cette situation se retrouve s'agissant des indicateurs associés plus précisément à chacun des objectifs .

Les indicateurs du plans stratégique de l'ED (1998-2002) : finalités 1 et 2

Goal 1 - aider tous les élèves à atteindre un niveau élevé pour qu'ils soient préparés à une citoyenneté responsable, à un apprentissage tout au long de la vie et à un emploi productif	
Objectif	Indicateur(s)/niveau requis
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 1.1 : faire en sorte que les Etats développent des standards locaux et des évaluations pour tous les élèves dans les matières académiques essentielles ; • Objectif 1.2 : chaque Etat a un système de formation professionnalisante, qui débouche à terme sur des opportunités de carrière pour tous ; 	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place de standards dans tous les états (1998) • mise en place d'évaluations de la qualité des standards dans tous les états (2001) • augmentation du % de parents considérant les standards comme important • % d'accès direct entre l'école et l'enseignement supérieur ou l'emploi • % de satisfaction des employeurs sur la qualification des jeunes embauchés • hausse de 10 % des élèves réussissant des tests de qualification professionnels • 2 millions de jeunes engagés dans des programmes « school to work » à vocation professionnelle • hausse du % d'établissements secondaires offrant des formations professionnelles • tous les jeunes à problèmes de plus de 14 ans auront un diagnostic sur leurs difficultés particulières, destiné à individualiser les enseignements

Objectif 1.3 : les écoles doivent être sûres, disciplinées et sans drogue	<ul style="list-style-type: none"> • diminution du taux d'alcoolisme et de consommation de stupéfiants parmi les élèves • diminution des délits et des actes de violence dans les écoles • utilisation par l'ensemble des autorités éducatives locales des programmes de prévention de l'ED fédéral • conduite par tous les états fédérés d'études sur la consommation de drogue, d'alcool et la violence en milieu scolaire • augmentation du % d'enseignants formés aux problèmes de discipline dans les classes
Objectif 1.4 : faire en sorte que chaque classe ait un enseignant formé et permanent ;	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation du % d'enseignants évalués par les parents ou leurs pairs • augmentation du taux de qualification académique des enseignants • baisse du % de jeunes enseignants quittant la profession au bout de trois ans • 105 000 enseignants certifiés au niveau national • adaptation dans 75 % des états des standards de certification des enseignants avec ceux attendus des élèves
Objectif 1.5 : faire en sorte que les familles et la communauté scolaire soient impliquées ;	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation du % d'élèves qui font leur travail à la maison, en particulier les élèves défavorisés • augmentation jusqu'à 90 % du nombre d'élèves qui lisent à la maison • augmentation de la proportion de parents qui rencontrent les enseignants • doublement du nombre d'enfants participant à des activités périscolaires
Objectif 1.6 : améliorer la capacité de choix entre établissements scolaires publics ;	<ul style="list-style-type: none"> • 25 % des placements dans les écoles devront être issus d'un choix volontaire des parents • 40 états devront avoir mis en place une législation permettant l'expérimentation scolaire au niveau local • 3000 écoles expérimentales devront être constituées
Objectif 1.7 : développer l'usage des NTI	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation du ratio ordinateur/élève • augmentation du % de salles de classe connectées au Net • 50 % des enseignants doivent être formés aux NIT • accès aux NIT similaire dans les écoles défavorisées

Goal 2 - fournir des fondations solides pour l'accès au savoir pour tous	
Objectif	Indicateur(s)/niveau requis
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif 2.1</i> : tous les enfants qui entrent à l'école doivent être préparés à apprendre ; 	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation du taux de capacité à l'apprentissage de la lecture déterminé par les enseignants du jardin d'enfants • déclin de la disproportion entre familles riches et pauvres dans la préscolarisation des enfants • % des enfants à qui les parents racontent des histoires
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif 2.2</i> : tous les enfants doivent savoir lire de manière correcte à la fin de troisième année d'enseignement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • % d'élèves atteignant les standards de lecture définis au niveau national • augmentation du % d'élèves participant aux tests nationaux • 3 millions d'enfant devront bénéficier d'un tutorat personnalisé en lecture • augmentation du % des personnels de jardin d'enfants suivant une formation à l'enseignement de la lecture.
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif 2.3</i> : tous les enfants doivent maîtriser les standards de base en algèbre et en géométrie ; 	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation de la proportion d'élèves atteignant les standards nationaux et internationaux • augmentation du % d'élèves participant aux tests nationaux • augmentation du % des personnels suivant une formation à l'enseignement en mathématiques du jardin d'enfants à la 8^{ème} • augmentation de la proportion d'écoles utilisant <i>les best practices</i> pour l'enseignement de mathématiques
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectif 2.4</i> : les élèves présentant des caractéristiques spécifiques doivent recevoir des services appropriés et cohérent avec une exigence de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place par les états de procédures spéciales évaluant les performances des élèves en difficulté • augmentation du nombre d'écoles utilisant des approches innovantes pour traiter ces populations • augmentation du nombre d'écoles ayant accès à l'assistance technique de l'ED en la matière • augmentation du % d'enseignants spécifiquement formés

L'association des indicateurs de mesure du succès aux objectifs s'accompagne de l'énoncé des stratégies mises en œuvre, et des éléments qui ont conduit à sa définition. Il en ressort les éléments fondamentaux suivants :

- les stratégies du gouvernement fédéral s'inscrivent dans une démarche de partenariat et d'assistance à la réforme. Le plan stratégique de l'ED foisonne d'objectifs et d'indicateurs sur lesquels il n'a pas de maîtrise directe. Parallèlement, plusieurs indicateurs sont des indicateurs d'*ouputs*, destinés à mesurer le degré de participation des autorités éducatives locales aux initiatives fédérales ;
- les moyens mis en œuvre s'assimilent majoritairement à de l'assistance technique et au sponsoring d'initiatives locales. Il existe très peu d'interventions directes ;
- le plan stratégique mixe des mesures très générales (nombre d'Etats participant à telle ou telle initiative par exemple) avec des mesures nécessitant des micro-évaluations faisant appel à la technique du sondage (% d'élèves faisant leur devoirs à la maison par exemple).

Un élément majeur réside dans le caractère très marginal des objectifs de coût. Dans la mesure où le niveau fédéral gère des dépenses d'intervention qui ne sont pas des dépenses de gestion du système éducatif en tant que tel, il est en effet logique que les préoccupations d'efficacité se manifestent principalement au niveau de l'efficacité finale des programmes. Les objectifs de maîtrise des coûts de l'administration fédérale participent d'une toute autre logique, et sont poursuivis par des initiatives de réorganisation interne qui se situent dans une approche de type industrielle.

B. Les plan annuels de performance

Le plan annuel de performance de l'ED pour l'année fiscale 2000 est composé de deux volumes.

Le premier volume constitue le plan de performance de l'ED dans son ensemble. Il reprend la structure des 22 objectifs du plan stratégique. Les indicateurs associés à ces objectifs sont les mêmes que ceux définis dans le plan stratégique. Pour chaque objectif, le plan annuel est décliné de la manière suivante :

- une définition du contexte (état de la situation, instruments déjà en place, justification des choix politiques adoptés...);
- une énumération des stratégies mises en place : législation, services impliqués, principes d'action ;
- une énumération des actions qui nécessitent la participation d'autres agences fédérales
- un listing exhaustif des programmes d'intervention qui concourent à l'objectif.

Les indicateurs associés à chaque objectif sont décrits de manière beaucoup plus précise que dans le plan stratégique, de la manière suivante :

- contexte qui entoure le fait que l'on cherche à mesurer, accompagné si possible des données historiques destinées à fournir une base à la mesure d'une progression ;
- énumération des principales limites en ce qui concerne le caractère représentatif de l'indicateur par rapport à ce que l'on cherche à mesurer ;
- modalités de vérification et de validation des mesures ;
- source des données.

Le deuxième volume constitue le plan de performance pour chacun des 99 programmes mis en place et financés par le gouvernement fédéral. Il s'agit donc de données directement liées en ligne avec la nomenclature budgétaire et le niveau d'organisation d'exécution opérationnelle des politiques. Au contraire du premier volume, l'information est présentée par type de mesures, et par masse de crédits budgétaires, sans être regroupée en fonction des finalités de l'action publique. Pour un programme type, la présentation est la suivante :

Nom du programme et financement alloué pour l'année 2000			
Finalité assignée au programme et relation avec les objectifs définis dans le plan stratégique			
Objectifs propres au programme	Indicateurs	Données sur le niveau atteint dans le passé	Sources et périodicité de la mesure
Stratégies-clés dans la conduite du programme			

Il existe entre 1 et 28 indicateurs de performance par programme, soit un total de 815 indicateurs.

Le lien entre les programmes, les crédits budgétaires et les objectifs du plan stratégique s'opère par le biais d'une matrice complexe qui figure en annexe du plan annuel.

Cette matrice se présente de la manière suivante :

Montant des crédits budgétaires				
Objectifs du plan stratégique	Programme 1	Programme 2	Programme 3
1.1				
1.2				
1.3				
.....				
....				

La matrice ainsi constituée vise à déterminer quels programmes contribuent à tel objectif. Il s'agit d'une mise en évidence de relations sans que les crédits budgétaires alloués à chaque programme soit répartis de manière précise suivant les objectifs. La liaison est donc partielle. Elle est au demeurant très complexe en raison des multiples liaisons croisées entre objectifs et programmes.

Il convient toutefois de signaler pour être complet que le plan annuel de performance de l'ED contient une affectation analytique des dépenses d'administration aux 22 objectifs du plan stratégique.

2. - Les enseignements en termes de méthode

A. L'élaboration des plans

L'élaboration des plans de performance de l'ED a fait appel à une démarche en deux temps. Les grandes lignes ont d'abord été définies en interne, sous la coordination du *Planning and Evaluation Service*. Cette démarche s'est appuyée notamment sur :

- les éléments d'agenda politique définis par le président dans son discours pour l'éducation américaine (*Call to action for American Education*) et par le secrétaire d'Etat (*Seven Priorities for the Departement of Education*) ;
- l'étude des plans de performance déjà développés pour certains programmes par les services gestionnaires ;
- les discussions entre les responsables de haut niveau de l'ED et les gestionnaires de programmes, suivies de l'approbation du niveau politique.

Sur ces bases, des consultations ont été menées avec le Congrès, le GAO et l'OMB. C'est toutefois davantage l'implication des acteurs de la communauté éducative qui retient l'attention :

- l'ébauche de plan stratégique a été discutée avec les directeurs chargés de l'éducation dans les états fédérés ;
- de nombreuses consultations ont été conduites avec les associations d'enseignants ou de parents d'élèves et les représentants du monde économique.

B. La qualité des plans

Les plans de performance du département de l'éducation sont jugés par le GAO comme faisant partie des meilleurs parmi ceux établis par l'ensemble des ministères et agences de l'administration fédérale².

Les forces et les faiblesses principales identifiées par le GAO sont les suivantes :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - les objectifs sont associés à des mesures généralement objectives et quantifiées - des niveaux de base ou des tendances sont fixées pour la plupart des indicateurs - la coordination avec les autres agences fédérales est abordée - l'analyse des facteurs externes pouvant affecter la réalisation de la performance est correcte - les limites sur la qualité des données et les moyens de la vérifier sont bien explicités - la manière dont l'activité interne d'évaluation contribuera à asseoir le système est bien analysée. 	<ul style="list-style-type: none"> - les indicateurs ne mesurent pas toujours totalement la réalisation de l'objectif - le plan ne fournit pas d'information suffisamment précise sur la mise en ligne entre la gestion des ressources humaines, la gestion des actifs et la gestion du risque avec les stratégies du département ; - la manière dont les limites en termes de fiabilité des données seront traitées n'est pas toujours explicitée.

3. Le problème spécifique de la qualité des mesures de performance

La qualité des données sur la performance fait l'objet d'une attention particulière de l'ED, principalement parce que les informations dont le département a besoin pour nourrir ses indicateurs de performance proviennent de structures qui n'appartiennent pas à la sphère fédérale. Les instruments sur lesquels l'ED s'appuie sont essentiellement les suivants :

- le *National Center for Education Statistics (NCES)* est une entité publique indépendante en charge de la collecte, de l'analyse et de la reddition d'information statistique en matière éducative. Le NCES effectue aussi bien des tâches de centralisation d'information que des monographies statistiques sur des problématiques identifiées, avec les garanties offertes par son statut d'institution scientifique ;
- le *Data Coordination Committee (DCC)*, crée en 1996, a pour mission de porter un jugement sur la qualité des agrégations de données effectuées au niveau fédéral, et des analyses qui en découlent. Il veille à ce que les besoins en données exprimées par les gestionnaires sont identifiés et satisfaits. Le DCC travaille notamment en collaboration étroite avec les organismes gérant l'éducation dans les états fédérés ;
- l'*US Department of Education Information Collection System (EDICS)* est un outil interne, développé au sein de l'*Office of the Chief Financial Officer* et destiné à améliorer les conditions de collecte des données au sein du ministère. L'EDICS vise à rationaliser le système de remontée d'information, par le biais d'initiatives qui revêtent un caractère essentiellement technique ;
- l'*OIG (Office of Inspector General)* exerce un rôle d'auditeur de la qualité des données et de la remontée d'information.

Les initiatives les plus récentes de l'ED pour fiabiliser ses instruments de mesure de la performance sont :

² Le plan stratégique obtient la deuxième place, tandis que les plans annuels de performance pour 1999 et 2000 ont été classés chacun troisièmes.

- la définition de standards de qualité des données applicables à l'ensemble des activités du département (revue systématique des informations, formation des managers à la collecte et à l'analyse de données, périodicité de la validation externe) ;
- la constitution sous 5 ans d'un système intégré de collecte de données sur l'enseignement élémentaire et secondaire, dans le but de fournir les bases d'une gestion de la performance harmonisée entre niveau fédéral, états fédérés et districts scolaires (initiative IPBS). Ce système a vocation à développer à l'horizon 2004 un ensemble d'indicateurs communs aux états fédérés et à l'état fédéral, ainsi que de constituer une base de données électronique unique et consultable par l'ensemble des acteurs de la politique éducative. Il est par ailleurs prévu que ce système puisse fournir des comparaisons de résultats entre écoles, entre districts et entre états.